

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL,  
DE LA SECURITE SOCIALE ET DE  
ET DE LA JUSTICE

-----  
C A B I N E T  
-----

N° 87/773/ du 24/12/87,  
Décret n° 77/MTSSJ-CAB MP.J 10.9.87  
Abrogeant les dispositions du décret  
87/338/MTSSJ-CAB du 24/06/87 portant  
radiation de la Fonction Publique des  
agents de l'Etat non recensés au 30  
Novembre 1986 en ce qui concerne  
Madame NKOUAHATA née MAKIMA Christine.

-----  
LE PREMIER MINISTRE  
-----

( / I S A :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84, portant ratification de l'ordonnance n° 19/84 du 23.8.84, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.G.F.P. (/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84, portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 87/481 du 20 Août 1987, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret N° 87/482 du 20 Août 1987, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

D.G.B. (/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 87/338/MTSSJ-CAB du 24 Mars 1987, portant radiation de la Fonction Publique des agents de l'Etat non recensés au 30 Novembre 1986 ;

D.C.F. (/u les pièces justificatives présentées par l'intéressée ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

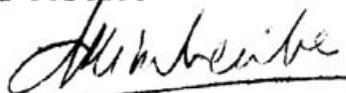
ARTICLE 1er : Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret n° 87/338/MTSSJ-CAB du 24 Mars 1987 portant radiation de la Fonction Publique des agents de l'Etat non recensés au 30 Novembre 1986 en ce qui concerne Madame NKOUAHATA née MAKIMA (Christine) agent spécial des SAF de 6° échelon en service à la Direction Générale du Budget.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 24 DECEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux, Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice



Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Plan et des Finances



Pierre MOUSSA.-